

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Eckbolsheim

**Mardi 17 janvier 2023 à 19h00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence du Monsieur le Maire André LOBSTEIN, Président.

Membres élus :	13
Membres en fonction :	12
Membres présents :	Mr A. LOBSTEIN, Mr G. SPEHNER, Mr M. COSSET, Mr G. LANZ, Mme G. MAUCLAIRE, Mr H. STORTZ, Mme C. TRAUTMANN, Mme B. PAULUS, Mme M. MATTHISS, Mme C. SCHIRRER et Mme B. VOGT
Membres absents excusés :	Mme V. LESSINGER et Mr Y. BLOCH
Membre absent non excusé :	/

Monsieur SPEHNER ouvre la séance en présentant ses vœux pour l'année 2023.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du P.V. de la séance du 20 septembre 2022
2. Secours
3. Bilan Noël 2022
4. Bilan Banque Alimentaire 2022
5. Activités 1<sup>er</sup> semestre et calendrier des réunions du CA
6. Débat d'orientation budgétaire
7. Encaissement don
8. Divers

**Point 1 - Approbation du P.V. de la séance du 20 septembre 2022**

Adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

**Point 2 - Secours**

Six aides accordées en urgence à entériner :

- I. Concerne la famille C.G. : demande de participation financière pour le paiement d'une facture d'électricité. (cf. rapport du 30.09.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **La somme de 200,00€ a été versée au fournisseur d'énergie (électricité Strasbourg).**

- II. Concerne Madame D.F. : demande de participation financière pour le règlement partiel d'une dette auprès de l'association Mobilex (cf. rapport du 22.09.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **La somme de 300,00€ a été versée à Mobilex.**
- III. Concerne la famille D.F. : demande d'aide alimentaire de 150,00€ (cf. rapport du 20.10.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **Trois bons d'une valeur de 50,00€ ont été remis à la famille D.F.**
- IV. Concerne la famille H.E. : demande d'aide alimentaire (cf. rapport du 04.10.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **Deux bons alimentaires d'une valeur de 40,00€ ont été remis à la famille H.E.**
- V. Concerne la famille T.C. : demande d'aide alimentaire (cf. rapport du 14.10.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **Trois bons alimentaires d'une valeur de 50,00€ ont été remis à la famille T.C.**
- VI. Concerne la famille L.N. : demande d'aide alimentaire (cf. courriel du 16.01.2023 de Mme KOPF, ASS CEA). **Un bon alimentaire d'une valeur de 50,00€ a été remis à la famille L.N.**
- VII. Concerne la famille O.H. : demande d'aide alimentaire (cf. rapport du 06.12.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **Trois bons alimentaires d'une valeur de 50,00€ ont été remis à la famille O.H.**

**Le Conseil entérine à l'unanimité l'attribution de ces aides financières.**

Une aide soumise à délibération :

- I. Concerne la famille F.H. : demande de participation financière pour le paiement d'une facture de gaz. (cf. rapport du 13.01.2023 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **La somme de 200,00€ a été versée au fournisseur d'énergie (électricité Strasbourg).**

**Le Conseil accorde à l'unanimité l'attribution de cette aide financière.**

### **Point 3 - Bilan Noël 2022**

#### **1. Colis gastronomiques**

**Colis total commande : 325 colis 22€ le prix unitaire/ colis, coût : 7150,00€ TTC**

**+ 15 colis offerts par le fournisseur pour s'excuser de l'erreur sur la carte de vœux.**

**TOTAL : 340 colis**

- Retraits en mairie : 327 colis
- Livrés à domicile : 5
- Reliquat janvier : 8
- Colis offerts : 33

- Reste : 0

## **2. Repas des aînés**

123 personnes ont participé au repas des aînés

+ 18 membres officiels/autres

**Soit 141 convives au total**

Commande : 160 menus à 31€/personne

**Coût du traiteur : 4960,00€**

## **3. Intervention du SAP67**

Intervention du SAP67 : 100,00€

## **4. Musicien**

Intervention musicale Jacky HUSSON : 300,00€

Droits SACEM : 48,37€

## **5. Décorations tables**

Fleurs de Bande à part : 120,00€

## **6. Boissons**

Crédit mutuel : 700,00€ offert

CCAS : 63,60€ (surplus)

## **7. Distributions des Bredeles dans les maisons de retraite**

60 paquets de bredeles de 300gr ont été commandés (33€/kilos), soit **594,00€**

+ 8kg de bredeles en vrac pour la fête de Noël, (33€/kg), **coût : 264,00€**

44 personnes en maison de retraite/EHPAD ont bénéficié d'un paquet

Les 16 paquets restants ont été offerts aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.

➔ **Coût total : 13 599,97 €**

## **8. Retours des membres du CA**

Axes d'amélioration : L'organisation du repas de Noël est à revoir, pour clarifier les tâches à effectuer (gestion de la vaisselle, préparation des tables). Il est proposé d'organiser une réunion en amont de la fête pour définir le rôle de chacun. Il faudra également mobiliser plus de monde, il manquait un certain nombre de membre du CCAS et d'agents communaux pour l'édition 2022. Il est également demandé de prévoir des chants de Noël, et de distribuer les paroles aux invités pour qu'ils puissent chanter.

Il est également demandé de prévoir un sapin dans la salle comme les années précédentes.

Points positifs : Convives très satisfaits, remerciements à la fin de repas.

#### Point 4 – Bilan Banque Alimentaire 2022

Laura SIEGEL, agent du CCAS, a fait la lecture du bilan de la Banque Alimentaire pour l'année 2022.

*Nous avons distribué **4,83 tonnes** de denrées alimentaires pour l'année 2022 (pour rappel 4,03 tonnes en 2021).*

*Le nombre de foyers inscrits sur l'année s'élève à **33 ménages différents** ce qui représente **79 personnes tous âges confondus**.*

*La majorité des bénéficiaires sont des femmes âgées de 26 à 64 ans. Parmi les bénéficiaires mineurs, la catégorie la plus représentée est celle des 4 à 14 ans.*

*Concernant la typologie des ménages, nous retrouvons une majorité de **personnes isolées** ou de **familles monoparentales**.*

*Quant à la catégorie socio-professionnelle, les personnes aux **minima sociaux** ou en **arrêt maladie/invalidité** représentent la majorité des bénéficiaires.*

*Enfin, concernant la durée de l'aide nous observons deux catégories majoritaires, les personnes ayant besoin d'une aide ponctuelle sur une courte durée inférieure ou égale à 3 mois, et des ménages en difficulté sur du long terme puisqu'ils ont bénéficié de l'aide pendant plus de 6 mois au cours de l'année 2022.*

***Pour conclure, le profil type de l'aide alimentaire à Eckbolsheim, serait une femme, âgée de 26 à 64 ans, sans activité/en arrêt maladie/invalidité, seule avec des enfants entre 4 et 14 ans.***

#### Point 5 – Activités 1<sup>er</sup> semestre et calendrier des réunion du CA

<b>Janvier</b>	09/01 à 14h00 : Galette des rois et jeux
<b>Février</b>	13/02 à 11h00 : Atelier cuisine Wok
<b>Mars</b>	06/03 à 14h00 : Visite du Fort Kleber à Wolfisheim
<b>Avril</b>	23/04 à 14h00 : Thé dansant animé par Jacky HUSSON
<b>Mai</b>	15/05 à 11h00 : Atelier cuisine créole
<b>Juin</b>	12/06 à 12h00 : Pique-nique au Niederholz

#### Prochaines réunions du CA :

- mardi 14 mars à 19h00
- mardi 6 juin à 19h00

#### Point 6 – Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Monsieur SPEHNER fait lecture du DOB

*Le budget primitif 2023 restera identique à celui de 2022, en raison de la reprise des activités post covid et de leurs très nettes augmentations.*

*Pour rappel en 2022 la subvention communale était passée de 13 500 € à 16 000 €. Toutes les activités du CCAS ont pu reprendre en 2022, telles que le thé dansant, l'atelier bricolage et cuisine, l'achat des colis, visite.*

*Celles-ci ayant remportés un franc succès seront reconduites en 2023. Par conséquent, les postes de dépenses concernés, tels que l'alimentation, les petites fournitures et les prestations de services seront abondés en conséquence.*

*Le repas des aînés sera prévu au budget 2023 en tenant compte également de la hausse des dépenses s'y rapportant.*

*Pour 2023, le résultat de l'exercice constituant une partie des recettes de fonctionnement, sera en diminution, ceci, dû à des dépenses plus importantes pour le pique-nique, les colis et le repas des aînés en 2022 et une baisse du résultat de l'année précédente. Il est à noter également que toutes les factures de 2022 n'ont pas pu être rattachées à l'exercice mais sont néanmoins payées tout début janvier 2023 selon les règles de comptabilité publique, faute de crédits suffisants sur le chapitre.*

*Par conséquent, Le montant de l'article comptabilisant les aides pourra connaître une légère baisse d'un point de vue inscription budgétaire, pour augmenter les postes des dépenses dites « courantes » énumérées ci-dessus comme l'alimentation pour le piques nique, l'achat des colis et le repas des aînés ;*

*Pour rappel, suite à l'audit obligatoire portant sur le service social d'Eckbolsheim (ABS), une navette « séniors » a été mise en place, sans coût supplémentaire pour le CCAS. Cette action sera également menée en 2023.*

*Le montant de la subvention sera réévalué au moment du vote du budget si besoin, à la hausse soit sera revu en cours d'année ;*

*Une inscription de de recettes pour la vente de tickets sera prévu pour le thé dansant ;*

*Le montant des recettes pour concessions et dons sera inchangé.*

*La base du budget 2022 constituera la base du Budget Primitif 2023.*

*Et pour finir, il est à noter que Le bilan de l'année 2022 sur les dépenses et recettes réalisées sera effectué lors de l'approbation du compte de gestion et compte administratif en même temps que la séance portant sur le vote du budget primitif 2023 où sera repris le résultat.*

## **Point 7 – Encaissement don**

A titre d'information un chèque de 50€ a été encaissé par le CCAS suite à la récupération d'une table de ping-pong appartenant à la commune.

La Trésorerie a indiqué qu'il n'était plus nécessaire de délibérer après chaque encaissement de don.

## **Point 8 – Divers**

### **a) Banque alimentaire**

Madame SCHIRRER revient sur la possibilité d'apporter une aide pour la gestion de la banque alimentaire.

Il est proposé que l'agent du CCAS établisse un planning à destination des membres volontaires.

b) ABS

Il est proposé de refaire un point sur les actions menées dans le cadre de l'ABS lors de la réunion du CA du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire André LOBSTEIN lève la séance à 20h00 et fixe la prochaine réunion au mardi 14 mars à 19h00.

LE PRESIDENT,

Mr Guy SPEHNER	Mr Yves BLOCH	Mr Michel COSSET	Mme Marlène MATTHISS
	(absent)		
Mme Béatrice PAULUS	Mr Guy LANZ	Mme Valérie LESSINGER	Mme Christine SCHIRRER
		(absente)	
Mme Gaby MAUCLAIRE	Mme Brigitte VOGT	Mme Christiane TRAUTMANN	Mr Hugues STORTZ